



Gevrey Chambertin, le 17 mars 2021

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SMTVO

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. MASSARDI Michael
Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de répartition de l'irrigation sur le bassin versant de la Vouge et la nappe de Dijon Sud de l'année 2021

Référence : 2021_02_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 19 février 2021, vous avez transmis, au titre du code de l'environnement, un avis sur la demande de répartition des volumes d'eau destinés à l'irrigation agricole sur les bassins de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud reconnus en tant que Zones de Répartition des Eaux. Ce dossier est présenté par l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or).

Les observations de la CLE sur cette demande se font en cohérence avec le SAGE de la Vouge adopté le 3 mars 2014, notamment avec :

- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu ;
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud ;
- Disposition V-2 : Définir des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités ;
- Disposition V-3 : Proposer la création de retenues agricoles ;
- Disposition V-4 : Moderniser les systèmes d'irrigations agricoles ;
- Disposition VI-1 : Définir les Volumes Prélevables par activités ;
- Règle 5 : Volumes Prélevables sur le bassin de la Vouge ;
- Règle 6 : Volumes Prélevables sur la nappe de Dijon Sud.

Il est rappelé que la CLE de la Vouge a défini des volumes prélevables sur les sous bassins de son périmètre ; volumes repris dans les Arrêtés Préfectoraux d'autorisation unique pluriannuelle n°168 et 169 datés du 7 avril 2017. Il est noté que les volumes prélevés durant la campagne 2020 ont été en

CLE Vouge – 40 avenue du Drapeau
21000 DIJON
03 80 51 83 23
bassinvouge@orange.fr

deçà des volumes autorisés 1 669 327 m³) et s'explique par un nombre d'arrêtés de limitations et d'interdiction de l'usage de l'eau durant toute la campagne (sècheresse et canicule intenses).

Les volumes demandés pour la campagne 2021 par l'OUGC et ceux alloués dans le cadre du règlement du SAGE sont les suivants :

	Demande OUGC 2021	VP SAGE
Total	2 232 410	3 426 000
6 Vouge Villebichot	82 886	421 000
6 Vouge aval	356 100	640 000
6 Varaude	346 047	510 000
6 bis Bièvre (hors ASA)	647 377	755 000
6 bis ASA Bièvre	800 000	800 000
<i>6 ter Cent Fonts + Nappe Dijon Sud</i>	<i>153 250</i>	<i>300 000</i>

La CLE constate que les volumes sollicités au titre de l'année 2021 sont inférieurs ou égaux à ceux validés par l'AP du 7 avril 2017. Aussi, la CLE donne un avis favorable à la demande formulée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau, pour les Zones de Répartitions des Eaux du Bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud.

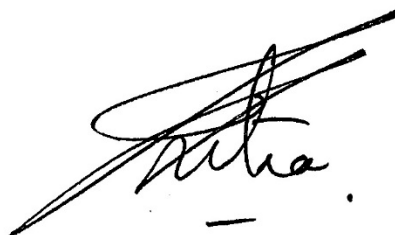
La CLE rappelle, conformément aux interrogations et attentes de la profession agricole, que le SBV a installé depuis septembre 2020, un suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Bièvre.

Toutes les données acquises sur cette ressource peuvent être diffusées sur demande des intéressés. Néanmoins, je tenais à rappeler que les informations qui pourraient être produites dans ce cadre n'ont pas de caractère officiel ! En effet, de tels équipements nécessitent plusieurs mois / années de validation, de gestion avant que les relevés soient interprétables et utilisables.

Enfin, la CLE réitère son intérêt pour le lancement d'un PTGE sur le bassin de la Vouge ainsi que sur la nappe de Dijon Sud.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

CLE Vouge – 40 avenue du Drapeau

21000 DIJON

03 80 51 83 23

bassinvouge@orange.fr